



FRANC-TIREUR

BULLETIN D'INFORMATION DU SRA (SOLIDARITÉ RÉSISTANCE ANTIFA) / <http://solidarite.samizdat.net>

REPRESSION

made in
EUROPE



Témoignage des familles de «réfugiés» **nous sommes là**

Nous sommes les familles des "réfugiés" italiens, des familles si souvent évoquées et, en même temps, si vite oubliées. Certes, la vie aux côtés des exilés italiens n'a jamais été un long fleuve tranquille. Pour autant, nous avons toujours eu confiance dans la parole de la France qui affirmait que ces Italiens ne seraient pas extradés.

Nous avons donc bâti notre vie sur la certitude que cet engagement ne serait jamais renié, que personne ne reviendrait sur ce qui constituait le socle de notre existence sous la protection des plus hautes autorités françaises. Vingt années durant, la promesse a été tenue. Puis, en août 2002, l'extradition inique de Paolo Persichetti faisait soudain basculer nos destins dans la précarité et l'arbitraire.

Donnant corps à ce signe prémonitoire, les gouvernements italien et français annoncent depuis quelques mois de nouvelles extraditions.

Ainsi, nous avons vu défiler dans les médias les visages encore tout jeunes de nos conjoints sur des photos signalétiques, vieilles de plus d'un quart de siècle. Aujourd'hui, ces visages vieillissent sur cette terre d'asile.

Nous ne pouvons subir en silence la trahison de la parole donnée, la destruction insensée de nos vies et de celles de nos enfants. Il nous faut donc nous manifester, prétendre au respect de ces droits qui sont aussi les nôtres.

Car nous sommes l'une des consé-

quences directes des engagements pris par la France, laquelle a maintenant l'obligation de nous protéger.

Nous sommes des familles titulaires de droits reconnus par la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, et des enfants titulaires de droits reconnus par la Convention internationale des Droits de l'Enfant ; et la France, pays contractant, a ratifié ces deux Conventions.

Elle se doit donc de respecter leurs préceptes.

Il nous apparaît donc légitime d'en appeler au Président de la République et à notre gouvernement, afin qu'ils renoncent aux extraditions annoncées des "réfugiés" italiens, car il est désormais trop tard pour revenir sur une mesure qui, vieille de vingt ans, a produit des effets irréversibles en terme de vies humaines.

Nous avons des droits, et nous avons la ferme intention de les faire respecter. C'est pourquoi nous serons là pour empêcher toute extradition des "réfugiés" italiens.

CESARE BATTISTI EN QUELQUES DATES

1979 Cesare Battisti, membre des PAC (proletari armati per il comunismo) est arrêté et inculpé pour participation à bande armée. 12 ans de prisons.

1981 Fuite en France puis au Mexique. Nouveau procès en son absence. Sur les seuls dires des repentis, il est accusé de quatre homicides volontaires. Condamné à perpétuité par contumace.

1990 De retour en France, Cesare écrit son premier roman.

1991 La Cour d'appel de Paris rend à avis défavorable à une première demande d'extradition.

2002 Extradition de Paolo Persichetti et incarcération en Italie.

2003 Nouvelle demande d'extradition, alors qu'une loi de 1927, donne un caractère définitif aux avis défavorable d'extradition.

10 février 2004 Arrestation et incarcération à la santé où il reste jusqu'au 3 mars.

7 avril 2004 Examen au Palais de justice de Paris de la demande d'extradition.

30 juin 2004 La cour donne un avis favorable. Les avocats de Battisti font un pourvoi en cassation. Battisti prend la fuite.

29 septembre 2004 Examen du pourvoi dont le résultat sera donné le mercredi 13 octobre.

SOLIDARITÉ AVEC LES ANTIFASCISTES ITALIENS

En Italie depuis plusieurs années, on ne compte plus les attaques néonazies contre les militants antifascistes et les habitants des centres sociaux. Dans tous les cas, l'attitude de la police et de la justice du gouvernement de Silvio Berlusconi est très claire : les skins fascistes ne sont pas inquiétés quand les militants antifascistes sont poursuivis pour coups et blessures aggravés, que leur téléphone est mis sur écoute et leurs faits et gestes surveillés. Certains d'entre eux risquent plusieurs années de prison et/ou des amendes faramineuses.

Si les agressions se disséminent du Nord de l'Italie à la Sicile, l'exemple qui a le plus marqué les esprits est l'assassinat à Milan par des nazi-skins de David Cesare, dit Dax, le 16 mars 2003, alors qu'un autre de ses amis, Alex était poignardé de 17 coups de couteau, ce dernier ayant survécu. Dans un même temps, d'autres militants sont agressés dans la

rue comme à la porte de leur domicile.

Au mois d'août dernier, dans le même quartier de Milan où Dax trouva la mort un an et demi plus tôt, une vingtaine de boneheads, tous armés, ont provoqué puis agressé, scandant des slogans et hymnes fascistes, les clients d'un bar fréquenté entre autre par les habitants d'un centre social. Six personnes sont blessées, trois hospitalisées, dont une s'en tire in extremis après trois interventions chirurgicales.

Et encore cet été, exactement le 20 juillet, date anniversaire de la mort de Carlo Giuliani pendant les manifestations de Gênes 3 ans plus tôt, la police a arrêté et placé en isolement six militants antifascistes anarchistes. Ceci pour une affaire remontant à octobre 2002, date à laquelle ils avaient organisé une soirée à l'université sur le thème de l'immigration et des expulsions, qui s'est terminée par une attaque fasciste. Le guet-apens opéré par

ELLE A DONNÉ SA PAROLE ...



(suite de la page 2)

les skins nazis ayant partiellement échoué, ces derniers ont d'un commun accord avec la police, fait appel à une méthode maintenant rôdée, celle de retourner les faits contre les antifascistes, inculpés ici pour coups et lésions aggravées et en groupe.

L'idée de la police de Berlusconi est de faire passer les militants antifascistes, anarchistes ou redskins, pour des simples délinquants ou des terroristes. Ainsi plusieurs procès vont s'ouvrir dans les mois à venir. A commencer dans quelques jours à Naples, par celui de six militants antifascistes pour agression aggravée et dévastation du siège de Alleanza Nazionale (parti post-fasciste) au cours d'une manifestation à l'occasion de la présentation du bloc d'extrême droite regroupant les partis xénophobes du Fronte Nazionale, Forza Nuova (co-fondé en 1997 par Roberto Fiore, militant d'extrême droite connu comme l'un des responsables de l'attentat de la gare de Bologne en 1980, qui fit 85 morts) et Alessandra Mussolini, petite fille du bien célèbre dont on peut trouver des bustes pas chers sur la moindre air d'autoroute italienne.

Les actes et manifestations de militants néo-nazis se multiplient dans toute l'Europe alors que la répression se durcit contre les militants antifascistes, qui ont comme en Italie grandement besoin d'un soutien international politique et financier.

★

EN SOUTIEN AUX ANTI-FASCISTES EMPRISONNÉS

CONCERT
LE 23 OCTOBRE
À PARTIR DE 16 HEURES



PARA N'OI
GUARAPITA
LES ARAIGNÉES SOCIALES
BRINTON CATS
LOS FOIROS
LA BRIGADA FLORES
MAGON
SOUL INVADERS
REDWAILERS

5 EUROS

À ALTERNATION
IMPASSE S'CLAUDE - M° NATION

À BOURGES COMME À PARIS SOUTIEN AUX ANTI-FASCISTES

Le jeudi 29 mai 2003, entre 1h00 et 2h30 du matin, à Bourges, des militants FNJ ont fait des collages d'intimidation autour des domiciles de deux militants du SCALP18, et en ont agressé deux autres sans succès. Quelques temps après, les nazillons, quatre jeunes d'environ 17 ans, ont appelé leurs aînés qui collaient des affiches à la périphérie de Bourges. 10 minutes plus tard, une petite dizaine de militants plus âgés, de 18 à 35 ans, déboulent et attaquent les antifascistes avec des nunchakus avant de s'éclipser. Les flics arrivent, une fois ce petit monde évaporé.

Environ un quart d'heure plus tard, les antifascistes croisent à nouveau la route de quatre militants FNJ en train d'agresser un de leurs amis. Trois nazillons détalent tandis que l'un d'entre eux reste sur place, et enfile ses gants. Il s'agit de Sylvain J., qui déposera plainte pour agression, alors qu'il avait manifestement choisi la confrontation. Après avoir reçu 2 ou 3 coups de poings d'un antifasciste qui se battait mieux que lui et avoir été mordu par un chien. Pour la police et la justice, pas de doute : l'agression vient des antifascistes.

Parce qu'il a refusé de donner les noms de ses camarades, un des antifascistes, Pascal, va passer devant un tribunal, réputé pour son ultraconservatisme, parce que le procureur se moque éperdument des faits et préfère instrumentaliser la loi au bénéfice des héritiers de la France de Pétain.

Le procès est prévu à Bourges pour le vendredi 5 novembre, à partir de 14h00 ; notre concert de soutien aura lieu le lendemain, dans les locaux d'EMMETROP, de 17h30 à 22h. Un cd de soutien est prévu pour novembre. ★



L'AFFAIRE DU 5 JUIN 2004

Le Bloc Identitaire a manifesté le 5 juin dernier, cours de Vincennes, son homophobie sur la place publique, tout comme à Bègles au même moment. Ces héritiers d'Unité Radicale pensaient pouvoir occuper la rue impunément. Mais, rapidement, plusieurs antifascistes se sont rassemblés pour les empêcher de diffuser leur message homophobe. Suite à des échauffourées avec les fascistes, près d'une quinzaine d'antifascistes ont été arrêtés par la police, dont six ont été placés en garde à vue. Quatre d'entre eux ont été placés au dépôt, puis libérés le lundi 7 juin après près de 50h de garde à vue, avec une convocation à comparaître le jeudi 8 juillet 2004.

Le SRA a assisté à l'audience du 8 juillet 2004 où la 10ème chambre du Palais de Justice de Paris a rendu une première décision concernant les quatre militants antifascistes. Compte tenu de la brièveté des délais entre l'inculpation et la citation à comparaître, les avocats des militants antifascistes ont demandé un report afin de pouvoir étudier le dossier et assurer dans des conditions correctes la défense de leurs clients.

Le tribunal a souscrit à cette demande en reportant l'audience au 13 janvier 2005. Le SRA appelle l'ensemble des militants antifascistes, organisations et individus, à continuer à rester mobilisés au cours des mois à venir. Nous incitons notamment à poursuivre la campagne de signature de notre premier appel à soutien. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des différentes initiatives de soutien qui se dérouleront dans les prochaines semaines. ★

Mercredi 6 septembre 2004 conférence de presse de Ne Laissons Pas Faire (NLPF) !

SOUTIEN AUX PRISONNIERS D'ACTION DIRECTE

Nathalie Ménigon incarcérée depuis 1987, a subi comme ses quatre camarades d'Action directe (AD) des conditions de détention « spéciales » qui visaient à la détruire physiquement et psychologiquement: longues années d'isolement, statut de détenue particulièrement surveillée, absence de soins médicaux, restriction des parloirs, du courrier, des appels téléphoniques etc. Ce programme d'anéantissement n'a été enrayé que grâce à la mobilisation, dans et hors les hauts murs (grèves de la faim et refus de plateaux en détention, manifestations, réunions publiques et actions d'envahissement dehors). Nathalie, victime de deux (peut-être trois) accidents vasculaires cérébraux, s'est vu refusé en première instance et en appel sa première demande de suspension de peine. Ses avocats, maîtres Rippert et Chalanset, ont lancé sa deuxième demande de suspension de peine pour raison médicale le 3 septembre 2004. En absence de réaction de l'administration pénitentiaire, le collectif Nlpf ! a organisé une conférence de presse pour dénoncer dans cette application arbitraire de la loi de suspension de peine pour raison médicale.

Alain Pojolat, qui voit régulièrement Nathalie au parloir, est venu témoigner des incessantes « tracasseries » qu'elle subit de la part de l'administration pénitentiaire (AP) depuis la libération pour raison médicale de Joëlle Aubron. Selon Alain Pojolat, tout se passe comme si l'AP, face à la sortie de Joëlle et à l'échéance de la peine de dureté au printemps 2005, se dépêchait d'exercer sa vengeance pendant que Nathalie est encore dans ses mains. Ainsi, la demande de visite au parloir de Joëlle Aubron, qui a vécu plus de dix-sept ans de détention avec Nathalie, fut refusée pour des raisons ridicules : voir Joëlle ne serait « pas propice à la réinsertion » de Nathalie et poserait des problèmes de sécurité. Bien plus, les parents de Joëlle Aubron se sont également vu refuser un permis de visite et ce, sans que l'AP ne fournisse une quelconque motivation.

Joëlle Aubron, intervenant au téléphone du fait d'une récente mesure d'assi-

1984	1985	1986	1987
1988	1989	1990	1991
1992	1993	1994	1995
1996	1997	1998	1999
2000	2001	2002	2003
2004	●●●		

liberté pour les 5
d'Action Directe

gnation à résidence, témoignait de l'absence de surveillance médicale de la part de l'AP. Elle révélait qu'en dépit de risques important de récurrence d'accident vasculaire cérébral les traitements d'anti-coagulants de Nathalie Ménigon ont été suspendus et qu'aucune prise de sang n'a été effectuée au cours des six derniers mois. Elle soulignait l'aberration d'expertises médicales effectuées sur la foi d'un dossier médical incomplet. M. Rippert, avocat de Nathalie Ménigon, soulignait également l'aggravation de l'état de santé de Nathalie, qui se manifeste notamment par des douleurs intenses et la perte de mobilité de son pied et de sa main gauche.

Une intervenante, membre du Pôle suspension de peine, ainsi que Gabriel Mouesca, ex-prisonnier politique qui a effectué dix-sept ans de détention, vinrent exposer la réalité concrète de l'application de la loi de suspension de peine pour raison médicale: alors que plus de 350 personnes décèdent chaque année en prison, seulement 180 détenus furent libérés depuis 2002 (date de l'entrée en vigueur de la loi) et parmi eux plus de la moitié est décédée à ce jour. Ils montrèrent à quel point le suivi médical est

impossible en détention du fait d'incessantes restrictions du droit de consulter imposées pour des motifs « sécuritaires », du manque de main-d'œuvre pour les escortes, de la non application de soins prescrits etc. Ils soulignèrent également les manques de la loi, notamment l'exclusion des maladies psychiatriques de son champ d'application. Le collectif Nlpf ! signalait alors la situation de Georges Cipriani qui a vécu un très long épisode délirant provoqué par les années d'isolement et qui ne fut soigné qu'à la suite d'une campagne de mobilisation intense. De retour en détention, c'est-à-dire dans les conditions qui avaient provoqué ses troubles, Georges est exclu du champ d'application de la loi de suspension de peine...

Intervenaient ensuite des représentants de LO, du PCF et de la LCR, qui, rappelant leurs désaccords politiques avec les moyens de lutte choisis par les militant(e)s d'AD, s'accordaient pour dénoncer la « vengeance sans fin » que l'état français poursuit à leur encontre et soulignaient la nature de prisonniers politiques de ces militants. Venait ensuite Helyette Bess, membre du collectif Défense active, qui rappela que la violence politique pouvait être une réponse légitime face à une situation politique et historique donnée (Commune de Paris, révolution espagnole, Résistance française...) et donna des nouvelles de Jann-Marc Rouillan, qui se rétablit d'une infection qui avait d'abord été interprétée comme un cancer, et de Régis Schleicher, actuellement à l'isolement à Clairvaux. Elle annonça enfin une série d'initiatives afin de soutenir les demandes de libération début 2005 : sortie d'un disque et d'un livre de soutien, diffusion de nouvelles affiches réclamant la libération des cinq d'Action directe. Le collectif Nlpf ! annonçait pour sa part un calendrier d'actions visant à soutenir la demande de suspension de peine de Nathalie Ménigon, rappelait son exigence de la libération immédiate de Georges Cipriani et rappelait que seule la mobilisation de toutes et tous permettrait d'obtenir la libération des prisonniers d'Action directe. ★

Le collectif de soutien SRA (Solidarité Résistance Antifa) est un **comité de soutien aux antifascistes emprisonnés** né en 1995 en soutenant «les sept de Berlin» à l'initiative du Scalp-Reflex et de la CNT, de jeunes antifascistes turcs et allemands accusés du meurtre d'un cadre néo-nazi à Berlin en 1994. En 1999, le SRA s'est élargi pour soutenir les **Francs-Tireurs Partisans**, un groupe marseillais dont le principal animateur, Yves Peirat, avait organisé des actions offensives contre des locaux du Front national dans les années 1990. Le SRA a organisé de nombreux débats, concerts, manifestations, rassemblements un peu partout en France, a produit du matériel de soutien (livre, affiches, cartes postales, t-shirts, compilation musicale, etc.) et a sorti 15 numéros de Franc-Tireur, le bulletin du SRA. Si vous voulez en savoir plus sur le SRA, ses activités passées et futures, contactez-nous !

21^{ème} rue Voltaire 75011 Paris / Tél. 01 43 48 54 95 / sra@samizdat.net/http://solidarite.samizdat.net